

Guernsey (Saskatchewan) (2020)

Lieu : Guernsey (Saskatchewan)

Numéro de dossier : 1201-04

Numéro de l'enquête du BST : R20W0025

Accident

Selon le rapport du Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST), le 6 février 2020, un train-bloc de pétrole brut du Chemin de fer Canadien Pacifique (CP) circulait à destination de Stroud (Oklahoma), lorsqu'un freinage d'urgence provenant de la conduite générale du train s'est déclenché au point milliaire 43.64, à l'ouest de Guernsey, en Saskatchewan. Le BST a confirmé que le train était composé de deux locomotives, d'un wagon-trémie couvert chargé de sable, et de 104 wagons-citernes DOT 117J100-W chargés de pétrole brut UN 1267. Trente-deux wagons-citernes ont déraillé, dont tous transportaient du pétrole brut. Parmi les wagons-citernes qui ont déraillé, 27 ont subi des brèches et 1,6 million de litres de pétrole brut ont été déversés. Le pétrole déversé s'est enflammé et environ 19 wagons-citernes ont été enveloppés dans un feu en nappe.

Domages

Aucun blessé n'a été signalé. Cependant, par mesure de précaution, la municipalité de Guernsey a évacué environ 85 habitants.

Il n'y a eu aucun impact sur les cours d'eau.

L'équipe d'intervention d'urgence du CP a travaillé à nettoyer et à rétablir les zones touchées. La compagnie de chemin de fer a indiqué qu'elle allait mettre en œuvre un plan d'assainissement du sol, d'après les résultats des tests effectués par ses spécialistes en consultation avec les autorités locales.

Le BST a signalé qu'il soupçonne que l'incident a été causé par un rail brisé.

Mesures prises par l'administrateur

Le bureau de l'administrateur a communiqué avec le service des réclamations du CP, qui a prédit qu'il était peu probable que les dommages causés par l'incident nécessitent le recours à l'assurance du CP.

La Caisse d'indemnisation pour les accidents ferroviaires impliquant des marchandises désignées (la Caisse) a consulté les renseignements disponibles dans la base de données des enquêtes sur la sécurité du transport ferroviaire du BST. D'après les renseignements disponibles et l'ampleur des dommages causés par l'accident, il est très peu probable que la Caisse ait à intervenir pour offrir une indemnisation.

Situation

En date de septembre 2023, le dossier était encore ouvert.

Dossier connexe

1201-03, Lanigan (9 décembre 2019), très près du lieu de cet accident et même compagnie de chemin de fer.